



Spécialités : Toutes

ADRI :

Mode systématique

Mode manuel

Rédigé le 24/10/19



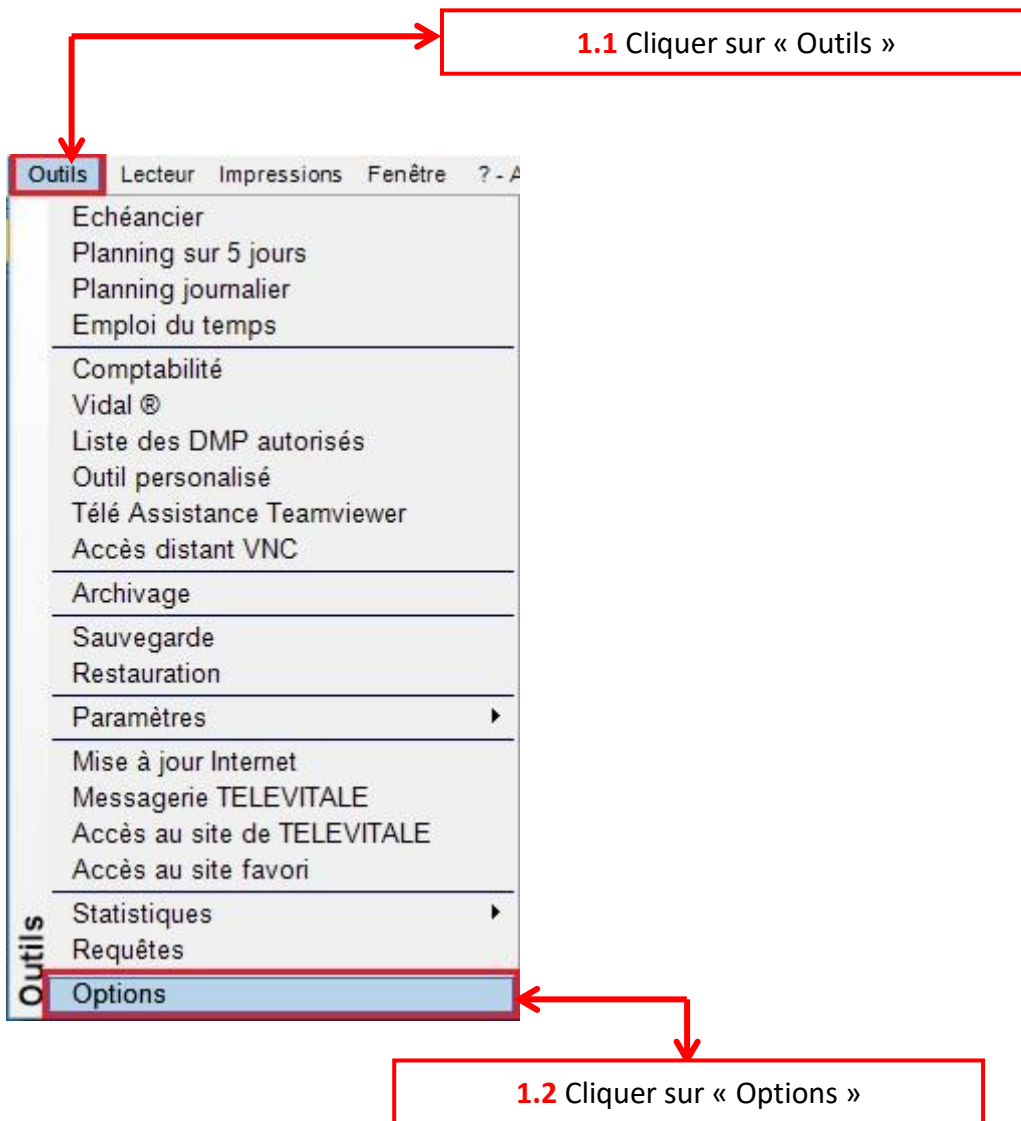
Il existe deux modes de facturation avec l'ADRI,

1 -Un mode « **systematique** », qui va contrôler les droits du patient à chaque validation de vos factures.

Le mode **systematique** vous permet ainsi d'avoir les droits AMO (assurance maladie obligatoire) du patient toujours à jour, cependant cela rend la facturation plus longue car le contrôle de l'ADRI se fait en interrogeant un téléservice via internet.

2 -Un mode « **manuellement** » qui vous laisse libre de choisir, si vous voulez interroger le service ADRI pour établir la FSE ou non.

Par défaut, c'est le mode « **manuellement** » qui est proposé. Il est cependant possible d'activer le mode « Appel ADRI systematique ».



1.1 Cliquer sur « Outils »

1.2 Cliquer sur « Options »

1.3 Cliquer sur « Teletrans. »

Options de TELEVITALE

Lecteur Compta Répertoires / Outils **Teletrans.** Impression En-tête Divers Mobile

Paramètres de connexion

Fournisseur AUTRE Nom accès Choisir

LOGIN BAL Mot de passe

Adresse BAL

Serveur SMTP Port SMTP Port 25 SANS authentification SSL

Serveur POP Port POP Port 110 SSL

Appeler le téléservice ADR Systématiquement Manuellement Systématiquement De manière ciblée

Ne pas transmettre les factures gradé Utiliser bibliothèque interne

Désactiver les notifications Favori Internet www.televitale.fr

Désactiver les services en ligne Ecart autorisé pour le rapprochement Noemie 0.5

OK ANNULER

1.4 Sélectionner « Systématiquement » dans le champ « Appeler le télé-service »

Une fois le mode systématique activé, le logiciel effectuera automatiquement un appel ADRI lors de la facturation.

Principe du mode systématique :

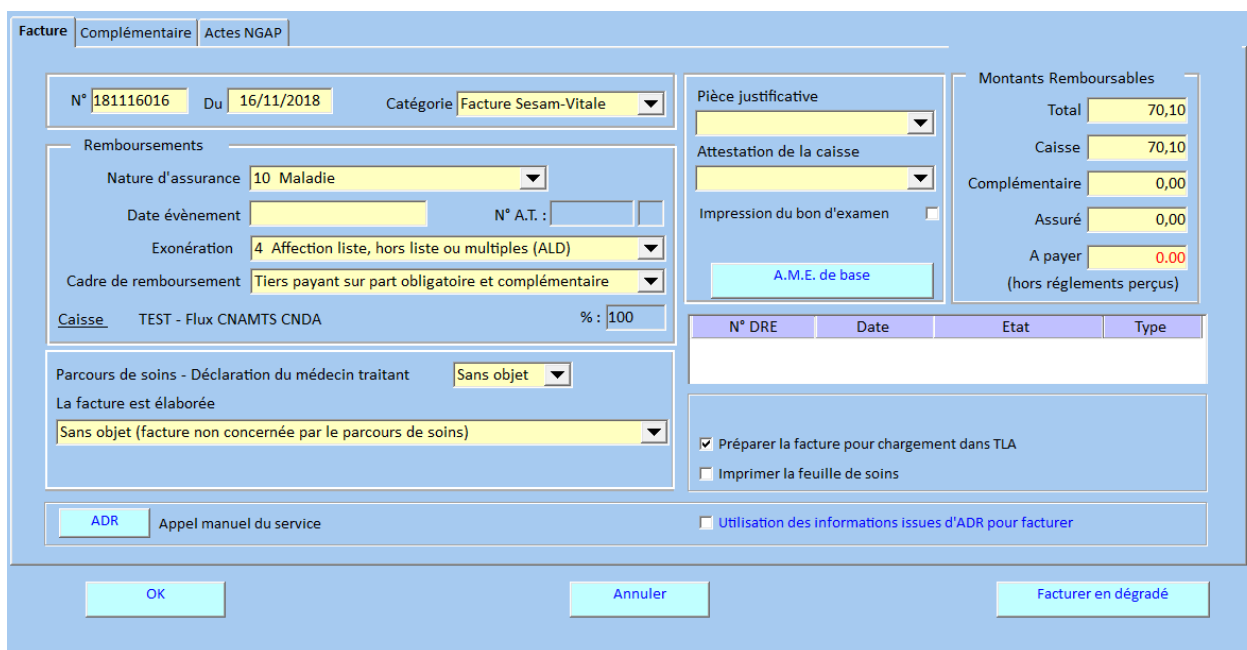
Lorsque vous réalisez une facture, le service ADRI va contrôler les droits du patient qui se trouvent sur Topaze Televitale. Si le logiciel détecte que les informations de la carte vitale ne sont pas à jour, il proposera d'utiliser les informations à jour sur le serveur de la caisse du patient.

A chaque facture le service ADRI peut être utilisé pour bénéficier des droits à jour sur vos FSE.

Dans le cas où vous souhaitez utiliser le mode « **manuellement** », il faudra forcer l'interrogation de l'ADRI.

Exemple :

Facturation d'un Patient en EXO 4 (ALD) avec des droits périmés sans carte vitale (mode dégradé).



Facture | Complémentaire | Actes NGAP

N° 181116016 Du 16/11/2018 Catégorie Facture Sesam-Vitale

Remboursements

Nature d'assurance 10 Maladie

Date évènement N° A.T. :

Exonération 4 Affection liste, hors liste ou multiples (ALD)

Cadre de remboursement Tiers payant sur part obligatoire et complémentaire

Caisse TEST - Flux CNAMTS CNDA % : 100

Parcours de soins - Déclaration du médecin traitant Sans objet

La facture est élaborée Sans objet (facture non concernée par le parcours de soins)

ADR Appel manuel du service

Utilisation des informations issues d'ADR pour facturer

Montants Remboursables

Total	70,10
Caisse	70,10
Complémentaire	0,00
Assuré	0,00
A payer	0,00
(hors règlements perçus)	

Préparer la facture pour chargement dans TLA

Imprimer la feuille de soins

OK Annuler Facturer en dégradé

Lorsque vous réalisez une FSE, sur l'onglet « Facture », cochez la case

Utilisation des informations issues d'ADR pour facturer

Le service ADR va vérifier les droits du patient en temps réel.

Le service ADR est utilisé pour la réalisation d'une facture

Appel à la date de référence du 29/10/2018 - Appel à la demande.

Lorsque la case est cochée, vous bénéficiez des données à jour.

Utilisation des informations issues d'ADR pour facturer

Vous pouvez facturer en mode dégradé.